

— Quelques pistes pour réduire l'IFT —

Raisonner la lutte contre les adventices en fonction de la flore et du type de sol : choisir plusieurs stratégies en fonction de vos parcelles

• STRATEGIE TOUT CHIMIQUE

- Stratégies de pré-levée : adaptées à une flore simple : un traitement avec un produit racinaire à 80% de la dose homologuée est efficace (attention toutefois sur les sols à forte teneur en matière organique) Utilisation de l'herbi-semis sur le rang : aménagement du pulvérisateur avec des buses à 80° pour réduire de 40% la surface traitée. Un binage est en général nécessaire pour maîtriser les mauvaises herbes dans l'inter rang.

- Stratégies de pré + post levée : adaptées aux fortes pressions graminées estivales ou à dicot difficiles. Réduction des traitements de post levée ou intégration du mécanique

- Stratégies de post précoce : pré-post en 1 passage à 3/4 feuilles du maïs. Demande un suivi technique pointu, rattrapage nécessaire 1 fois sur 2 en fonction de la météo.

- Stratégies de post levée : à définir en fonction du type de sol (envisageables sur des alluvions ou des terres caillouteuses mais déconseillées sur sols battants)

Autre stratégie de post : utilisation du stratos. Variété Duo système avec ¼ dose de stratos : un peu plus cher et choix de variétés limité.

• STRATEGIE MIXTE

- La désherbeuse : traitement chimique sur le rang et binage inter rang : réduction de - 60%
Exemple : 2 passages : chimique et mécanique à 2/3 feuilles puis uniquement mécanique à 7/8 feuilles.

- Désherbage chimique et mécanique : désherbage avec herbi semis puis binage inter rang à 2/3 feuilles puis 3ème passage à 7/8 feuilles avec binage inter rang par exemple.

• STRATEGIE MECANIQUE

Exemples :

- Herse étrille (2 passages : 2/3 feuilles et 4/5 feuilles) + bineuse (7/8 feuilles)

- Houe rotative (2 passages : pré levée et 3/4 feuilles) + Bineuse (7/8 feuilles)



Conception Pays - 3 05 58 77 03 02 - Octobre 2010 - Crestes photos - Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques



OBJECTIF PHYT'EAU

Trois départements se mobilisent pour la qualité de l'eau



«Agir pour la qualité de l'eau, c'est protéger sa santé et préserver le patrimoine que nous voulons laisser à nos enfants»

www.pa.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

Les hommes, les territoires
Aujourd'hui et demain.

Le plan Ecophyto, mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche, vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

Sur votre territoire, que ce soit en zone vulnérable, sur une zone de captage d'eau potable ou encore sur une zone d'un Plan d'Action Territorial, les analyses d'eau révèlent la présence de molécules d'herbicides utilisées sur maïs dans les eaux superficielles et souterraines.

Devant les résultats de la qualité de l'eau et des nouvelles contraintes réglementaires, une action collective doit être engagée sur ces zones sensibles. A l'échelle de l'Adour, les Chambres d'Agriculture des Landes, des Hautes Pyrénées, des Pyrénées Atlantiques et l'ensemble des distributeurs se mobilisent pour agir sur la qualité de l'eau et réduire l'utilisation d'herbicides.

Qu'est ce que le IFT ?

IFT (Indice de Fréquence de Traitement) : nombre de doses homologuées épanchées à l'hectare par année.

• Pourquoi calculer son IFT ?

- Répondre aux futures réglementations et protéger la qualité de l'eau
- Visualiser dans le temps l'évolution de vos pratiques de désherbage
- Percevoir les difficultés et tirer les enseignements pour les campagnes suivantes
- Choisir une stratégie de désherbage adaptée à votre exploitation

• Quels IFT pour quels territoires ?

Les IFT de territoire ont été calculés pour vous permettre de vous positionner par rapport à cet indicateur.

Département	Nom des territoires	IFT TERRITOIRE	
		Eleveurs	Non éleveurs
Pyrénées Atlantiques	Gave de PAU	1,35	1,77
	Lées Gabas	1,75	1,75
Hautes-Pyrénées	Vic en Bigorre	1,5	1,64
	Hères-Labatut	1,36	1,64
	Maubourguet	1,6	1,65
	Oursbellie	1,54	1,63
	Ossun	1,22	1,62
Landes	Bassins versants landais	1,77	1,77

Comment calculer votre IFT herbicide ?

Etape 1 : IFT parcelle = $\frac{\text{dose appliquée}}{\text{dose homologuée}} \times \%$ de surface traitée de la parcelle

Exemple

Produits commerciaux	Dose homologuée/ha	Dose utilisée/ha	% de surface traitée	IFT Traitement
HARNISS MT/TROPHEE	5 L	5 L	80 %	$(5/5) \times 80/100 = 0,8$
CAMBIO	2,5 l	2,5 l	100 %	$(2,5/2,5) \times 100/100 = 1$

IFT Parcelle = 1,8

Etape 2 : IFT herbicide exploitation = moyenne des IFT pondérée par surface des parcelles

$$\frac{(\text{IFT parcelle 1} \times \text{surface parcelle 1}) + (\text{IFT parcelle 2} \times \text{surface parcelle 2}) + \dots}{(\text{surface parcelle 1} + \text{surface parcelle 2} + \dots)}$$

Exemple :

Parcelle 1 : 10 ha avec IFT de 1,8

et parcelle 2 : 5 ha avec IFT de 1,5

IFT herbicide exploitation = $\frac{[(1,8 \times 10) + (1,5 \times 5)]}{(10+5)} = 1,7$



Les aides financières

Plan Végétal Environnement :

Aides pour les investissements améliorant les pratiques phytosanitaires

- Mises aux normes du pulvérisateur, système d'injection directe, système d'aide à la régulation DPA, DPAE, système de guidage, aire de remplissage et lavage du pulvérisateur, collecte et traitement des effluents
- Matériel de désherbage mixte ou sans phytosanitaires: bineuse, herse étrille, rotoboue, désherbineuse, dispositifs combinés sur le semoir (herbi-semis)

Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées :

Aides pour réduire les doses d'herbicides sur grandes cultures, 88€/ha/an

- Surface minimum à engager variable suivant les territoires
- Réduction progressive des doses jusqu'à - 40% au bout des 5 ans par rapport à l'IFT du territoire
- Suivi d'une formation agréée sur la protection intégrée dans les 2 ans et réalisation d'un bilan phyto annuel